



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35

[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le 10 février 2025

## ARRÊTÉ N° 2025-69

portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'

### ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

**Spécialités : Archives, Inventaire**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 et n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 92-901 du 2 septembre 1992 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU l'arrêté n° 2024-675 du 18 octobre 2024 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine, spécialités : Archives, Inventaire,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats de la session 2019 **au 11 février 2025**,

## ARRETE :

### Article 1 :

Conformément aux dispositions des ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 et n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder à la radiation des lauréats de la session 2019. En effet, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L 325-39 de CGFP avait été suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours, et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours.

Les lauréats ainsi radiés sont les suivants :

Lauréats	Spécialité
CHEVIGNY Justine	archives
COQUET Marine	archives
COQUIN Jean	archives
FLOCH Yann	archives
JOURDAN Nicolas	archives
LE BOULCH Matthieu	inventaire
LEMARCHAND Christelle	archives
NEVEU Séverin	archives

### Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté N° 2024-675 du 18 octobre 2024 restent inchangés

### Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

### Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
Le 6 février 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250207-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-02-2025

Publication le : 07-02-2025



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Chantal Pétard-Voisin".

**Chantal PÉTARD-VOISIN**